

---

## SOUTIEN À LA FILIÈRE DES ARTS PLASTIQUES

### FONDS RÉGIONAL ARTS PLASTIQUES « TRAVAUX » 2021

---

#### CONTEXTE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a affirmé lors de l'Assemblée plénière du 29 juin 2017, sa volonté de soutenir la filière des arts plastiques, et a voté le 14 décembre 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, une politique renforcée en faveur des arts plastiques. Cette politique crée notamment deux nouveaux dispositifs de soutien en investissement : le Fonds régional arts plastiques (FRAP) « équipement » et le Fonds régional arts plastiques « travaux ». Le FRAP « travaux » est destiné à soutenir les travaux d'aménagement, de restructuration, de rénovation (hors entretien courant) des ateliers, des lieux de résidence et des lieux de diffusion situés sur le territoire régional, dans le champ des arts plastiques.

#### 1. DEMANDE 2021

Raison sociale du demandeur	
Département	
Ville	
Montant FRAP « travaux » sollicité (HT pour une structure assujettie à la TVA, TTC pour une structure non assujettie)	

#### 2. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Raison sociale du demandeur (*elle doit être identique à celle indiquée sur le RIB et le n° SIRET*) :

Statut juridique (association, collectivité...) :

Pour une association : nombre d'adhérents :

N° de SIRET :

Code NAF :

Structure :  assujettie à la TVA  non assujettie à la TVA

Adresse :

Nom du lieu équipé, s'il est différent du nom de la structure porteuse :

Date de création du lieu :

Le lieu est-il loué / mis à disposition par une collectivité / autre ?

Prénom, nom, fonction, téléphone, courriel de la personne contact :

Site Internet (si existant) :

La structure est-elle financée par d'autres collectivités ? Lesquelles ?

La structure est-elle membre d'un réseau régional ou national ? Le(s)quel(s) ?

### 3. PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Pour les collectifs d'artistes et artistes : joindre un CV et un dossier artistique (type portfolio).

Pour les structures de type résidences, lieux de diffusion... : si la structure n'est pas soutenue en fonctionnement par la Région, joindre une note de présentation : historique, objectifs, intentions artistiques, programmation 2021. Si la structure est soutenue en fonctionnement par la Région, cette note n'est pas nécessaire.

### 4. DESCRIPTIF DU PROJET DE TRAVAUX

Joindre une note d'opportunité présentant le lieu et les travaux prévus, au format pdf.

### 5. BUDGET PREVISIONNEL ET DEVIS

Joindre un budget prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes, au format Excel. **Le document doit être daté et signé électroniquement. Un modèle vous est proposé en ligne : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/486/289-fonds-regional-arts-plastiques-travaux-culture-patrimoine.htm>**

Joindre l'ensemble des devis du projet de travaux qui fait l'objet de la demande.

Chaque fichier devra être numéroté par vous : devis 1, devis 2, devis 3, etc. ; afin de faciliter la lecture du budget prévisionnel.

Pour information : lors de la demande de versement de la subvention, il sera nécessaire de fournir les factures acquittées au nom du porteur de projet. Ces factures devront être **postérieures** aux devis et à la date de dépôt de la demande auprès de la Région.

### 6. COURRIER DE DEMANDE 2021

Je soussigné(e) (nom et qualité) :

sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'un montant de :

pour les travaux de :

Fait à :

Le :

Nom et signature :

Cachet de la structure, le cas échéant :

## 7. PIÈCES À FOURNIR

Pièces à fournir obligatoirement par voie électronique : [artcontemporain@auvergnerhonealpes.fr](mailto:artcontemporain@auvergnerhonealpes.fr)

**Si le message est volumineux (>10Mo), privilégier l'envoi via un lien de téléchargement**

- Le présent dossier complété, daté, signé, si possible tamponné électroniquement
- Pour les artistes et collectifs d'artistes : CV des artistes et dossier artistique (type portfolio) + certificat d'immatriculation à l'URSSAF Limousin et/ou numéro Maison des Artistes
- Pour les lieux de résidence, de diffusion : joindre une présentation et la programmation 2021 si la structure n'est pas soutenue par la Région
- Note d'opportunité présentant les travaux prévus (joindre tous documents utiles : plans...)
- Budget prévisionnel équilibré du projet de travaux, au format Excel
- Devis relatifs au projet de travaux (numérotés afin de faciliter le croisement avec le budget)
- Dans le cas d'une location : attestation du propriétaire autorisant les travaux et précisant la durée du bail restant à courir. Le cas échéant, copie de l'autorisation de travaux délivrée par l'autorité compétente
- Pour les associations et collectivités : document autorisant le représentant du demandeur à solliciter une subvention (délibération, procès-verbal d'Assemblée générale...)
- Pour les SCIC et les SCOP : extrait Kbis
- Relevé d'identité bancaire
- Copie de l'avis de situation au répertoire SIRENE
- Tout autre document que vous souhaiteriez porter à la connaissance de la Région (revue de presse...)

**Pour les associations :**

- Statuts et récépissés de la Préfecture relatifs à la création (et éventuellement à la modification)
- Liste des membres du bureau
- PV de la dernière AG

## CONTACT

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Service Patrimoines et Inventaire général – Unité Patrimoine et Arts plastiques

Gaëlle PETIT – 04 26 73 45 63 – [artcontemporain@auvergnerhonealpes.fr](mailto:artcontemporain@auvergnerhonealpes.fr)